

DEPARTEMENT

Séance du 30 mars 2026

BOUCHES DU RHONE

L'an deux-mille-vingt-six et le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GESLIN Laurent, maire**.

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Madame BAYEUL Julie, Monsieur RAMILSON Gilles, Madame BAZIN Natacha, Monsieur VILLERMY Jean-Louis, adjoints au maire.
Monsieur FÉRAUD Didier, Madame VICTORIA Mélissa, Monsieur GARAGNON Julien, Madame TANGUY Laure, Monsieur FABRE Jérémie, Madame THOMAS Lauriane, Monsieur BIENTZ Florent, Monsieur GESLIN Arnaud.

Qui ont pris part
à la délibération : 14

Absents excusés : Madame MAGNIER Christine (a donné procuration à Monsieur VILLERMY Jean-Louis), Madame BRETON Magali.

Date de la convocation :
24 mars 2026

A été nommé secrétaire de séance : Madame BAYEUL Julie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent GESLIN, maire,

Après approbation du compte financier unique 2025,

Considérant qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **330.469,02 €**

Constatant qu'après vérification des résultats bruts des réalisations, il ressort un déficit d'exécution de la section d'investissement d'un montant de - **87.623,10 €** ainsi qu'un solde des restes à réaliser d'investissement 2025 de - **167.419,84 €**, soit un besoin de financement global de **255.042,94 €**,

DECIDE

De reporter le résultat de fonctionnement au budget primitif 2026 comme suit :

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés
en recette d'investissement pour un montant de **255.042,94 €**

002 - Excédent de fonctionnement reporté
en recette de fonctionnement pour un montant de **75.426,08 €**.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Vote : - Pour – 14 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2026 23

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20260330-2026-23-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026